



**POLICE LOCALE UCCLE/WB/AUDERGHEM
LOKALE POLITIE UKKEL/WB/OUDEGEM**

**CONSEIL DE POLICE DU 18 DÉCEMBRE 2017
POLITIERRAAD VAN 18 DECEMBER 2017**

PROCÈS VERBAL
PROCES-VERBAAL

Présents	Christophe Magdalijs, <i>Président, Bourgmestre f.f./Voorzitter, Burgemeester d.d.</i> ;
Aanwezig	Olivier Deleuze, Boris Dilliès, <i>Bourgmestres/Burgemeesters</i> ; Lucile Baumerder, Jonathan Biermann, Michel Bruylant, Isabelle Desir, Philippe Desprez, Ann Mary Francken, Jacqueline Fravezzi, Christian Grétry, Marianne Gustot, Dirk Hoornaert, Daniel Hublet, Carinne Lenoir, Serge Minet, Hugo Périlleux-Sanchez, Didier Reynders, Eric Sax, Jérôme Toussaint, Cécile Van Hecke, Marc Vandame, Claudine Verstraeten, Thibaud Wyngaard, <i>Conseillers de police/Politieraadsleden</i> ; Michel Deraemaeker, <i>Chef de Corps f.f./wnd. Korpschef</i> ; Géraldine Noël, <i>Secrétaire/Secretaris</i> .
Excusés	Diane Culer, Sandra Ferretti, Jean-Luc Vanraes, <i>Conseillers de police/Politieraadsleden</i> .
Verontschuldigd	

Ouverture de la séance à 18:06
Opening van de zitting om 18:06

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

CABINET DU CHEF DE CORPS - KABINET VAN DE KORPSCHEF

1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de police du 6 novembre 2017.

Le Conseil approuve le point.
20 votants : 20 votes positifs.

Goedkeuring van het proces-verbaal van de zitting van de Politieraad van 6 november 2017.

De Raad keurt het punt goed.
20 stemmers : 20 positieve stemmen.

Lucile Baumerder entre en séance / treedt in zitting.
Didier Reynders entre en séance / treedt in zitting.

DIRECTION DES FINANCES - DIRECTIE FINANCIËN

2 Budget de la zone de police pour l'exercice 2018.

Le Président annonce que l'effectif du personnel a été préservé, ce qui a engendré une augmentation des frais de personnel mais les frais de fonctionnement ont été maintenus au plus bas. Des investissements sont prévus pour améliorer l'accueil du commissariat Marlow et, au niveau de l'IT, pour mettre en place le new way of working.

Le Comptable spécial ajoute que le budget a été établi sans l'aide de la circulaire budgétaire, parue tardivement. Il a été entamé avec les 2 Chefs de Corps faisant fonction et finalisé avec Mr DERAEMAER. Le budget est conservateur pour limiter l'indexation des dotations communales à 1,5%. Le boni du compte 2016 y a été intégré. Les dépenses de personnel, qui, pour rappel, représentent 90% du budget, ont augmenté en raison de l'indexation des salaires de 2017 (quelques mois en 2017 mais prise en compte sur l'entièreté de 2018) et des augmentations barémiques. Le cadre du personnel a été maintenu et les frais de fonctionnement ont été diminués de 2,2%.

Monsieur WYNGAARD demande, concernant les travaux Marlow dans le but de sécuriser l'accueil, s'il a été tenu compte d'un accueil différent pour les victimes et les suspects, afin qu'ils ne se croisent pas ? Quel est le calendrier de ces travaux ? Concernant les cotisations patronales pour les pensions, on note une nette hausse sur 2 ans, a-t-on une vue sur l'évolution de ce poste dans les prochaines années ? Sera-t-elle du même type ou sera-t-elle maîtrisée ? Concernant les frais de location et d'entretien du mobilier, dont le montant double, de quoi s'agit-il ? Comment expliquer l'augmentation des frais de formation ?

Monsieur HUBLET se réjouit des travaux prévus à Marlow afin d'assurer la confidentialité de l'accueil.

Le Chef de Corps répond, concernant les travaux Marlow, qu'il s'agit d'un ancien dossier qui n'avait pas abouti. Les plans existent mais doivent être revus. Il faut analyser si on relance tout le marché ou si on peut le reprendre là où il en était resté. En tout cas, le permis d'urbanisme est périmé et il faudra en demander un nouveau. Le projet de 2010 prévoyait 2 flux différents à l'accueil, c'était la raison d'être du projet, ainsi que la mise en conformité des cellules. On essaiera d'aboutir le plus vite possible. Concernant les formations, il y a deux priorités : de plus grandes plages d'occupation du stand de tir et des formations à la conduite pour les membres du personnel.

Le Comptable spécial explique, concernant les cotisations de pension, qu'elles augmentent de 2,5% cette année, ce qui est stable depuis l'année passée, et devraient se maintenir jusqu'en 2020, où on craint de repartir à la hausse. Quant aux frais de location de mobilier, cela couvre notamment la location des photocopieurs/scanners.

Le Conseil de police,

Vu les articles de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux en ses articles 11, 26, 40, 41 et 71;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant sur le règlement général de la comptabilité de la police locale;

Vu que la circulaire ministérielle PLP traitant des directives pour l'établissement du budget et des modifications budgétaires 2018 à l'usage des zones de police n'est pas encore parue lors de l'élaboration du budget 2018.

Sur proposition du Collège de police,

DECIDE :

- d'approuver le budget de la zone pour l'exercice 2018 tel qu'il figure en annexe.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil approuve le point.

22 votants : 22 votes positifs.

Begroting van de politiezone voor het dienstjaar 2018.

De Politieraad,

Gelet op de wet van 7 december 1998 tot organisatie van de geïntegreerde politiedienst, en meer in het bijzonder hun artikelen 11, 26, 40, 41 en 71;

Gelet op het koninklijk besluit van 5 september 2001 houdende het algemeen reglement op de boekhouding van lokale politie;

Gelet op het feit dat de Ministeriële omzendbrief PLP betreffende de onderrichtingen voor het opstellen van de begroting en van de begrotingswijzigingen 2018 ten behoeve van de politiezones nog niet verschenen is tijdens het opstellen van de begroting 2018.

Op voorstel van het politiecollege,

BESLIST :

- de begroting van de zone voor het dienstjaar 2018, zoals in bijlage gevoegd, goed te keuren.

De onderhavige beraadslaging zal overgemaakt worden aan Mijnheer de Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering.

De Raad keurt het punt goed.

22 stemmers : 22 positieve stemmen.

CABINET DU CHEF DE CORPS - KABINET VAN DE KORPSCHIEF

3 Information des décisions du Collège de police des 6 novembre, 16 novembre et 6 décembre 2017 relatives aux marchés publics.

Le Conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux, et notamment ses articles 11 et 33;

Vu l'article 234, § 3, de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment les articles 42 § 1, 1°, a) et 47, § 1 ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications;

Considérant que la zone de police a également la possibilité de se fournir via les marchés réalisés par la police fédérale et accessibles à notre zone de police ;

Vu les décisions du Collège de police en séance des 6 novembre, 16 novembre et 6 décembre 2017;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire 2017;

Sur proposition du Collège de Police,

Est informé des décisions suivantes :

Référence	Service	Objet	Estimation Dépense/Recette (EUR)	Articles Budgétaires
#042/06.11.2017/B/0009#	DMM	Acquisition de 22 panneaux F4A dans le cadre du subside régional 2016 en matière de sécurité routière - Procédure de passation et conditions du marché.	70.000,00 € TVAC	330/471-52

#042/06.11.2017/B/0010#	DMM	Acquisition de deux VW Caddy Van via le marché FORCMS-VV-067- Lot 1 dans le cadre du subside régional 2016 en matière de sécurité routière – Procédure de passation, conditions du marché et attribution.	59.675,62 € TVAC 895,4 € TVAC	330/743-52 330/744-98
-------------------------	-----	---	-------------------------------------	--------------------------

#042/06.11.2017/B/0011#	DMM	Décision du Collège de police du 18 octobre 2017 relative à la procédure de passation et aux conditions du marché "Acquisition du mobilier de bureau pour le commissariat Tritomas" - Retrait de la décision.	85.000,00 € TVAC	330/741-51
-------------------------	-----	---	---------------------	------------

#042/06.11.2017/B/0012#	DMM	Acquisition du mobilier de bureau pour le commissariat Tritomas - Procédure de passation et conditions du marché.	100.000,00 € TVAC	330/741-51
#042/06.11.2017/B/0014#	DMM	Acquisition de 21 casques de protection pour les membres de la patrouille flagrant délit - Procédure de passation et conditions du marché.	1.800,00 € TVAC	330/744-98
#042/06.11.2017/B/0016#	DMM	Travaux de remise en état du sol (parquet et chape) de la salle polyvalente dans le commissariat Marlow - Procédure de passation et conditions du marché.	60.000,00 € TVAC	330/724-60
#042/06.11.2017/B/0018#	DMM	Acquisition d'un siège ergonomique avec appui tête pour l'INPP Gregory MULDER via le marché FORCMS- MM-071-1 - Procédure de passation, conditions du marché et attribution.	516,38 € TVAC	330/741-51
#042/16.11.2017/B/0007#	DAP	Acquisition d'un ordinateur Apple MacBook 12" et d'accessoires pour 3 Apple Macbook via l'E-catalogue du C.I.R.B. selon la convention de mandat CM1079 – Procédure de passation, conditions du marché et attribution.	2.531,96 € TVAC	330/742-53
#042/06.12.2017/B/0009#	DMM	Acquisition de trois kits pneus hiver pour les voitures E-Golf via le marché fédéral 2016 R3 010 lot 15 - Procédure de passation,	1.888,95 € TVAC	330/743-52

		conditions du marché et attribution.		
--	--	--------------------------------------	--	--

#042/06.12.2017/B/0022#	DAP	Acquisition de 10 écrans HP Elitedisplay E223 21,5 inch LCD Monitor via l'E-catalogue du C.I.R.B. selon la convention de mandat CM1079 – Procédure de passation, conditions du marché et attribution.	1.708,52 € TVAC	330/742-53
-------------------------	-----	---	--------------------	------------

#042/06.12.2017/B/0023#	DAP	Acquisition de 2 ordinateurs desktop Lenovo M710S et 2 écrans 21,5" Philips via les contrats FORCMS-PC-093-1 et FORCMS-AIT-091-1 – Procédure de passation, conditions du marché et attribution.	1.494,23 € TVAC	330/742-53
-------------------------	-----	---	--------------------	------------

Le Conseil est informé.

Kennisgeving van de beslissingen van het Politiecollege van 6 november, 16 november en 6 december 2017 inzake overheidsopdrachten.

De Politieraad,

Gelet op de wet van 7 december 1998 tot organisatie van een geïntegreerde politiedienst, gestructureerd op twee niveaus, en inzonderheid op de artikels 11 en 33;

Gelet op het artikel 234, § 3, van de nieuwe Gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 inzake overheidsopdrachten, inzonderheid de artikels 42 § 1, 1°, a) en 47, § 1;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van de overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken en eventuele wijzigingen daarvan;

Overwegende dat de politiezone tevens de mogelijkheid heeft aankopen te doen via de opdrachten verwezenlijkt door de federale politie en toegankelijk voor onze politiezone;

Gelet op de beslissingen van het Politiecollege op de zitting van 6 november, 16 november en 6 december 2017;

Overwegende dat de noodzakelijke kredieten staan ingeschreven op de buitengewone begroting 2017;

Op voorstel van het Politiecollege,

Wordt ingelicht van de volgende beslissingen,

Referentie	Dienst	Onderwerp	Aanwending Uitgave / Ontvangst (EUR)	Begrotings- Artikelen
#042/06.11.2017/B/0009#	DMM	Aanschaf van 22 borden F4A in het kader van het Gewestelijke subsidie 2016 inzake verkeersveiligheid – Plaatsingprocedure en voorwaarden van de opdracht.	70.000,00 € TVAC	330/471-52

#042/06.11.2017/B/0010#	DMM	Aanschaf van twee VW Caddy's Van via de overeenkomst FORCMS-VV-067- perceel 1 in het kader van het Gewestelijke subsidie 2016 inzake verkeersveiligheid – Plaatsingprocedure, voorwaarden van de opdracht en gunning.	59.675,62 € TVAC 895,4 € TVAC	330/743-52 330/744-98
-------------------------	-----	---	-------------------------------------	--------------------------

#042/06.11.2017/B/0011#	DMM	Aanschaf van kantoormeubilair voor het Tritomas commissariaat – Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Inhouding van de beslissing.	85.000,00 € TVAC	330/741-51
-------------------------	-----	---	---------------------	------------

#042/06.11.2017/B/0012#	DMM	Aanschaf van kantoormeubilair voor het Tritomas commissariaat – Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht.	100.000,00 € TVAC	330/741-51
-------------------------	-----	---	----------------------	------------

		Aanschaf van 21		
--	--	-----------------	--	--

#042/06.11.2017/B/0014#	DMM	beschermende helmen voor de informatiegestuurde heterdaadpatrouille - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht.	1.800,00 € TVAC	330/744-98
-------------------------	-----	---	--------------------	------------

#042/06.11.2017/B/0016#	DMM	Herstellingswerken van de vloer (parket en van de dekvloer) van de polyvalente zaal op het Commissariaat gelegen Marlowsquare 3 te 1180 Ukkel - plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht.	60.000,00 € TVAC	330/724-60
-------------------------	-----	---	---------------------	------------

#042/06.11.2017/B/0018#	DMM	Aanschaf van een ergonomische stoel met hoofdsteun voor de HINP Gregory MULDER via de opdracht FORCMS-MM-071-1 - Plaatsingsprocedure, voorwaarden van de opdracht en gunning.	516,38 € TVAC	330/741-51
-------------------------	-----	---	---------------	------------

#042/16.11.2017/B/0007#	DAP	Aanschaf van 1 Apple MacBook 12" computer en toebehoren voor 3 Apple MacBook via C.I.B.G. E-catalogus volgens mandaatovereenkomst nr CM1079 – Plaatsingsprocedure, voorwaarden van de opdracht en gunning.	2.531,96 € TVAC	330/742-53
-------------------------	-----	--	--------------------	------------

#042/06.12.2017/B/0009#	DMM	Aanschaf van drie sets winterbanden voor de voertuigen van het type E-Golf via de federale opdracht 2016 R3 010 perceel 15 -	1.888,95 € TVAC	330/743-52
-------------------------	-----	--	--------------------	------------

		Plaatsingsprocedure, voorwaarden van de opdracht en gunning.		
#042/06.12.2017/B/0022#	DAP	Aanschaf van 10 schermen HP Elitedisplay E223 21,5 inch LCD Monitor via C.I.B.G. E-catalogus volgens mandaatovereenkomst nr CM1079 – Plaatsingsprocedure, voorwaarden van de opdracht en gunning.	1.708,52 € TVAC	330/742-53
#042/06.12.2017/B/0023#	DAP	Aanschaf van 2 Lenovo M710S desktop computer en 2 Philips 21,5" schermen via overeenkomsten FORCMS-PC-093-1 et FORCMS-AIT-091-1 – Plaatsingsprocedure, voorwaarden van de opdracht en gunning.	1.494,23 € TVAC	330/742-53

De Raad heeft kennis gekregen.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - DIRECTIE HUMAN RESSOURCES

4 Effectif minimal du personnel opérationnel et CAl og de la police locale - Déclaration de vacances d'emploi - Cycle de mobilité 2017 05.

Le Conseil de police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, et notamment les articles 3, 38 et 47, ainsi que les modifications y apportées;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et notamment les articles II.II.1e, IV.I.15 au IV.I.17, IV.I.37 au IV.I.39, IV.I.60, IV.II.47, V.III.13 au V.III.24, VI.II.8 au VI.II.26, VII.II.16 au VII.II.19 ainsi que les modifications y apportées;

Vu l'arrêté royal du 05 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des

services de police, ainsi que les modifications y apportées;

Vu la délibération du Conseil de police du 04 décembre 2001, fixant le cadre administratif et logistique de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;

Vu la délibération du Conseil de police du 28 janvier 2002, fixant le cadre opérationnel de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;

Vu la délibération du Conseil de police du 21 juin 2004 autorisant l'élargissement du cadre organique administratif et logistique et du cadre opérationnel de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;

Vu la délibération du Conseil de police du 12 mars 2007, de déclarer vacants les emplois dont les détachés de la zone vers une autre entité sont titulaires;

Vu la délibération du Conseil de police du 10 décembre 2007 autorisant l'élargissement du cadre organique de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;

Vu la délibération du Conseil de police du 14 décembre 2009 autorisant l'élargissement du cadre administratif et logistique de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;

Vu la délibération du Conseil de police du 09 septembre 2013 autorisant l'élargissement du cadre opérationnel de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;

Vu la délibération du Conseil de police du 19 décembre 2016 autorisant l'élargissement du cadre administratif et logistique de la zone de police locale d'Uccle/ Watermael-Boitsfort/ Auderghem;

Considérant la publication de l'appel 2017 05 planifiée pour le 01 décembre 2017;

Considérant que la situation du cadre réel en date du 01/12/2017 est la suivante :

Effectif ZP 5342 Uccle/ W-B/ Aud 01/12/2017

Grade	Cadre	Grade Effectif	Cadre Effectif	FTEQ
OPS				
Officier	29		20	19,8
CDP	3	2		
CP	26	18		
Cadre Moyen	89		83	79,9
CP Tapis Rouge		11		10,6
INPP/AP	9	8		6,8
INPP	80	61		59,5
AINPP		3		3
Cadre de Base	333		330	321,6
INP		327		321,6
AINP		3		
Cadre Agent	30		22	22
AGT		22		
AAGT				

TOTAL OPS	481		455	443,3
			Niveau Effectif	FTEQ
CALOG				
Niveau A	7		6	5,5
Niveau B	23		17	15,4
Niveau C	78		29	25,3
Niveau D	39		25	22,1
TOTAL CALOG	147		77	68,3
TOTAL ZONE	628		532	511,6

Considérant que la zone de police locale Uccle / Watermael-Boitsfort / Auderghem compte 7 détachés vers une autre unité dans le cadre opérationnel, à savoir 1 CP, 1 INPP, 4 INP et 1 AGT.

Considérant les différents cycles de mobilité en cours, des départs à la pension prévus ainsi que des surplus dans le cadre officier, il convient donc de procéder à la déclaration de vacances d'emplois pour les cadres suivants :

Cadre moyen :

- 1 Inspecteur Principal membre Direction du Contrôle Interne
- 1 Inspecteur Principal membre Intervention
- 1 Inspecteur Principal Spécialisé Assistant de Police

Cadre de base :

- 1 Inspecteur membre Recherche Locale
- 5 Inspecteurs membres Intervention

Cadre Administratif et Logistique

- 1 Consultant Niveau B membre Formation Continuée

TOTAL : 10 places

Par ces motifs,
Sur proposition du Collège de police,

DECIDE :

- d'approuver la déclaration de vacance d'emploi suivante à l'occasion du cycle de mobilité 2017 05:

Cadre moyen :

- 1 Inspecteur Principal membre Direction du Contrôle Interne
- 1 Inspecteur Principal membre Intervention

- 1 Inspecteur Principal Spécialisé Assistant de Police

Cadre de base :

- 1 Inspecteur membre Recherche Locale
- 5 Inspecteurs membres Intervention

Cadre Administratif et Logistique

- 1 Consultant Niveau B membre Formation Continuée

TOTAL : 10 places.

Le Conseil approuve le point.

22 votants : 22 votes positifs.

Minimaal effectief van het operationeel en het administratief en logistiek personeel van de lokale politie - Mededeling van de vacatures – Mobiliteitscyclus 2017 05.

De Politieraad,

Gezien de wet van 07 december 1998 tot organisatie van een geïntegreerde politiedienst, gestructureerd op twee niveaus, en inzonderheid op de artikels 3, 38 en 47, van alsook de aanpassingen hieraan aangebracht;

Gezien het koninklijk besluit van 30 maart 2001 tot regeling van de rechtspositie van het personeel van de politiediensten en in het bijzonder zijn artikel II.II.1 ste, IV.II.15 tot IV.I.17, IV.I.37 tot IV.I.39, IV.I.60, IV.II.47, V.III.13 tot V.III.24, VI.II.8 tot VI.II.26, VII.II.16 tot VII.II.19, alsook de aanpassingen hieraan aangebracht;

Gezien het koninklijk besluit van 05 september 2001 houdende het minimaal effectief van het operationeel en van het administratief en logistiek personeel van de lokale politie;

Gezien het koninklijk besluit van 20 november 2001 tot vaststelling van de nadere regels inzake de mobiliteit van het personeel van de politiediensten;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 04 december 2001 tot vaststelling van het administratief en logistiek kader van de lokale politiezone Ukkel / Watermaal-Bosvoorde / Oudergem;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 28 januari 2002 tot vaststelling van het operationeel kader van de lokale politiezone Ukkel / Watermaal-Bosvoorde / Oudergem;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 21 juni 2004, tot uitbreiding van het administratief en logistiek kader alsook het operationeel kader;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 12 maart 2007, om de betrekkingen waarvan de afgedeelten (gedetacheerden) van de zone titularis waren vacant te verklaren;

Gelet op de beraadslaging van de Politieraad van 10 december 2007 tot uitbreiding van het organiek kader van de lokale politiezone Ukkel / Watermaal-Bosvoorde / Oudergem;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 14 december 2009, tot uitbreiding van het administratief en logistiek kader van de lokale politiezone Ukkel / Watermaal-Bosvoorde / Oudergem ;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 09 september 2013 tot uitbreiding van het operationeel kader van de lokale politiezone Ukkel / Watermaal-Bosvoorde / Oudergem;

Gezien de beraadslaging van de Politieraad van 19 december 2016, tot uitbreiding van het

administratief en logistiek kader van de lokale politiezone Ukkel / Watermaal-Bosvoorde / Oudergem ;
 Gezien de publicatie van de mobiliteitscyclus 2017 05 voorzien is op 01 december 2017;
 Overwegende dat de situatie van het kader op datum van 01/12/2017 er als volgt uitziet:

Aantal ZPZ 5342 op 01/12/2017				
<u>Graad</u>	<u>Kader</u>	<u>Aantal Graad</u>	<u>Effectif Kader</u>	<u>FTEQ</u>
OPS				
Officier	29		20	19,8
HCP	3	2		
CP	26	18		
Middenkader	89		83	79,9
CP Rode Loper		11		10,6
HINP/AP	9	8		6,8
HINP	80	61		59,5
AHINP		3		3
Basiskader	333		330	321,6
INP		327		321,6
AINP		3		
Hulpkader	30		22	22
AGT		22		
AAGT				
TOTAAL OPS	481		455	443,3
CALOG				
Niveau A	7		6	5,5
Niveau B	23		17	15,4
Niveau C	78		29	25,3
Niveau D	39		25	22,1
TOTAAL CALOG	147		77	68,3
TOTAAL ZONE	628		532	511,6

Overwegende dat de zone 7 leden van het operationele kader naar een andere eenheid afgedeeld heeft, te weten 1 PC, 1 HINP, 4 INP en 1 AGT.

Overwegende de verschillende lopende mobiliteitscyclussen alsook de voorziene pensioenen, dienen de volgende bijkomende vacatures gepubliceerd te worden:

Middenkader:

- 1 Hoofdinspecteur lid Directie Interne Controle
- 1 Hoofdinspecteur lid Interventie
- 1 Hoofdinspecteur Gespecialiseerd Politie Assistent

Basiskader:

- 1 Inspecteur lid Lokale Recherche
- 5 Inspecteurs leden Interventie

Administratief en logistiek kader

- 1 Consulent Niveau B lid Voortgezette Vorming

TOTAAL: 10 plaatsen

Om deze redenen,
Op voorstel van het Politiecollege,

- BESLIST :

De volgende betrekkingen vacant te verklaren in het kader van de mobiliteitscyclus 2017 05:

Middenkader:

- 1 Hoofdinspecteur lid Dienst Interne Controle
- 1 Hoofdinspecteur lid Interventie
- 1 Hoofdinspecteur Gespecialiseerd Politie Assistent

Basiskader:

- 1 Inspecteur lid Lokale Recherche
- 5 Inspecteurs leden Interventie

Administratief en logistiek kader

- 1 Consulent Niveau B lid Voortgezette Vorming

TOTAAL: 10 plaatsen.

De Raad keurt het punt goed.
22 stemmers : 22 positieve stemmen.

CABINET DU CHEF DE CORPS - KABINET VAN DE KORPSCHIEF

5 **Rapport annuel 2016.**

Le Chef de Corps propose une présentation powerpoint du rapport annuel 2016.

Boris Dilliès entre en séance / treedt in zitting.

Madame BAUMERDER demande si le nombre de membres du personnel de la brigade FLAG a augmenté et combien de psychologues composent le BAV.

Le Chef de Corps répond qu'il y a 20 membres dans la brigade FLAG, provenant de divers services (INT, Rech). Quant au BAV, 2 psychologues en sont membres.

Monsieur PERILLEUX-SANCHEZ constate qu'on évoque dans le rapport la baisse de la criminalité mais, en page 29, on remarque une augmentation du nombre de vols de vélos. Peut-être serait-il plus avisé de parler de baisse de la criminalité constatée. On tire de grandes conclusions alors que cela ne se rapporte qu'à ce qui est constaté, on ne va pas dans la profondeur des faits. Tout le monde ne porte pas plainte pour un vol de vélo par exemple, la criminalité en col blanc est également difficile à prendre en compte. On ne peut pas parler de baisse de la criminalité de manière générale. Concernant le Lidar, en page 26, il a plusieurs fois été demandé de communiquer l'endroit où il était placé. En effet, cela n'a pas le même impact dans une zone 30, 50 ou 90. Cette donnée est intéressante pour comprendre les chiffres. L'intérêt du Lidar est plus grand dans une zone 30. Concernant l'achat du FN303 (page 7), a-t-il déjà été utilisé dans notre zone ? Il y a quelques semaines à Bruxelles-Ville, une unité fédérale a tiré sur un groupe de sans papier avec cette arme. Y a-t-il des prescriptions pour les zones de tir (pas à tel endroit du corps par exemple) ? Selon le site de la FN, il s'agit d'une arme moins létale, alors que le Collège avait utilisé la terminologie d'arme non létale. Cela devrait être modifié car il est possible de tuer des gens avec cette arme. Une procédure a-t-elle été mise en place au sein de la zone pour l'utilisation de cette arme ? Concernant la cartographie des caméras, une carte avait été présentée dans le rapport 2012 mais ne figure plus dans le rapport 2016, qu'en est-il ? Concernant les contrôles dans les transports en commun, il a été évoqué dans la presse que les contrôles étaient menés conjointement par la STIB et la police. Normalement, la police doit intervenir après la STIB, si le ticket n'est pas valable ou absent. Or, il semble que la police mène d'office des contrôles d'identité en même temps que le contrôle des tickets. De nombreux sans papier sont touchés par cette façon de procéder.

Claudine Verstraeten entre en séance / treedt in zitting.

Le Chef de Corps répond, concernant la baisse de la criminalité, qu'il existe évidemment un chiffre noir. On constate, pour les vols de vélos par exemple, que le nombre de vols signalés diminue. C'est également le cas pour les vols de voitures et les cambriolages. Il n'y a pas beaucoup de gens qui ne signalent pas ce genre de faits. On facilite également les déclarations, pour les vols de vélos, en permettant de le faire sur internet.

Monsieur PERILLEUX-SANCHEZ relève que le rapport indique en page 33 que le nombre de vols de vélos a augmenté. C'est d'ailleurs une des seules catégories qui augmente.

Le Chef de Corps explique que c'est effectivement le cas entre 2015 et 2016 mais que la comparaison

à plus long terme, entre 2011 et 2016, montre une tendance générale à la baisse. Les vols à main armée ont également fortement diminué (de 102 à 59).

Boris Dilliès quitte la séance / verlaat de zitting.

Jonathan Biermann quitte la séance / verlaat de zitting.

Marianne Gustot quitte la séance / verlaat de zitting.

Lucile Baumerder quitte la séance / verlaat de zitting.

Le Président ajoute qu'on voit bien l'évolution dans les chiffres.

Concernant le Lidar, le Chef de Corps précise qu'il n'est placé que sur des voiries communales, donc essentiellement des zones 30 et 50, et que son emplacement est signalé sur le site internet de la zone ainsi que sur Facebook. Les données sont accessibles à tous les citoyens. Concernant le FN303, cette arme doit être utilisée en cas de légitime défense, en réaction, par exemple, à une attaque au couteau (cf événement d'Uccle Bascule) : dans ce cas, il faut une arme intermédiaire entre la matraque et le pistolet. L'utilisation des armes est prévue dans la formation de tout policier et une formation spécifique est prévue pour le FN303. Seulement une vingtaine de policiers seront formés et pourront l'utiliser, essentiellement des membres de la brigade FLAG.

Monsieur PERILLEUX s'en étonne car il lui semble que tous les policiers sont susceptibles d'être menacés. Cette arme devrait logiquement pouvoir être utilisée par tout le corps de police. Dans l'exemple de l'attaque au couteau, la FLAG n'était pas présente.

Le Chef de Corps répond que la FLAG était bien présente et, dès lors, s'ils avaient déjà eu cette arme, elle aurait pu être utilisée dans ce cas. Concernant la cartographie des caméras, elle sera reprise dans le prochain rapport annuel. Concernant le contrôle d'identité dans les TEC, il confirme que la police n'intervient que s'il n'y a pas de ticket ou que celui-ci est invalide.

Michel Bruylant quitte la séance / verlaat de zitting.

Ann Mary Francken quitte la séance / verlaat de zitting.

Serge Minet quitte la séance / verlaat de zitting.

Thibaud Wyngaard quitte la séance / verlaat de zitting.

Le Conseil est informé.

Jaarverslag 2016.

De Raad heeft kennis gekregen.

6 Question orale de Monsieur HUBLET concernant le stationnement. (Ajouté en séance)

Monsieur HUBLET soumet la question orale suivante : « lors de la réunion de participation citoyenne organisée le 11 décembre dernier par le Collège d'Uccle, à l'école des Eglantiers, où plusieurs riverains du Fort Jaco étaient présents, un participant a posé au commissaire Beuselincx la question de savoir si le stationnement sur un trottoir restait susceptible d'être sanctionné. Sa réponse fût directe et claire : « Evidemment ».

L'entreprise « Pneu Van Hamme » est située au coin de la chaussée de Waterloo et de l'av. du Maréchal. Il m'a été signalé que depuis des années, le trottoir de l'av du Maréchal est utilisé comme parking par des clients de l'entreprise Van Hamme ou par un camion de déchargement. Aux piétons qui se sont plaints auprès des responsables de l'établissement, il leur a le plus souvent été répondu qu'ils n'avaient qu'à marcher sur la rue ! Certes la situation n'est pas permanente mais quotidienne durant les jours ouvrables.

De plus, depuis quelques semaines, un grand camion vient au minimum tous les 2 soirs vers 17-18hrs, décharger des pneus. Quand il n'occupe pas le trottoir av. du Maréchal, car occupé par des voitures de clients, il stationne pendant au moins une demi heure en double file ch. de Waterloo, juste à hauteur de Van Hamme. J'ai personnellement constaté les faits.

Cette situation rend la circulation difficile et dangereuse ch. de Waterloo, d'autant plus que le camion stationne contre un passage piétons mais aussi pour les automobilistes qui sortent de l'av. du Maréchal et ont la vue bouchée dans la direction de Waterloo.

Mon propos n'est pas d'ennuyer un commerçant qui fait fonctionner notre économie mais où va-t-on si des règles élémentaires ne sont plus respectées ?

Des solutions sont possibles : autoriser le stationnement sur les 15 mètres qui précèdent l'entreprise Van Hamme (en direction de Waterloo) ; suggérer à l'établissement de libérer son propre parking lorsque des déchargements s'avèrent nécessaire etc.. Ce n'est toutefois pas le lieu de discuter de ces alternatives et je ne doute pas que nos échevins étudieront ce problème.

Mes questions sont les suivantes:

1- L'agent de quartier a-t-il déjà constaté les faits et fait rapport auprès de vous ?

Si oui, des contraventions ont-elles été dressées et combien ? La direction des établissements Van Hamme a-t-elle été mise au courant ? Des solutions ont-elles été proposées ?

Si non, pourquoi ? N'est-ce pas le rôle d'un agent de quartier que d'écouter et interroger les citoyens du quartier dont il a la charge ?

2- Aujourd'hui, pourriez-vous donner instruction à vos services pour qu'une patrouille de police passe régulièrement sur place pour constater les infractions, demander à la direction des établissements Van Hamme de veiller à ce que les faits ne se reproduisent plus et, si besoin est, de verbaliser? »

La réponse du Collège est la suivante : L'agent de quartier (Inp Tilley) n'est pas au courant de cette problématique, nous non plus d'ailleurs. Après vérification, aucun fait nous a été signalé (source ISLP) et donc aucun constat n'a été fait (donc pas de procès-verbaux non plus). Vu comme nous n'étions pas au courant, aucune communication/coordination avec la sprl Van Hamme a été faite. Vu que nous sommes informés maintenant, l'Inspecteur Tilley entra premièrement en contact avec la direction de la sprl Van Hamme afin de signaler le problème et de suggérer des solutions conformes avec le code de la route. Nous informerons également nos différentes patrouilles (via le briefing) de cette problématique et demanderons qu'elles interviennent en cas de constatation d'infraction.

Le Conseil est informé.

Mondelinge vraag van Mijnheer HUBLET betreffende het parkeren.. (Toegevoegd tijdens de zitting)

De Raad heeft kennis gekregen.

Levée de la séance à 19:00

Opheffing van de zitting om 19:00

Le Secrétaire,
De Secretaris,

Le Président,
De Voorzitter,

Géraldine Noël

Christophe Magdalijns